

ADMISSIONS ET TARIFS

**INGENIEUR ESIEE-AMIENS
PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE
Option GENIE ENERGETIQUE DU BÂTIMENT**

3^{ème} année (1^{ère} année du cycle d'ingénieur)	
Niveau d'études	<p>BTS</p> <p>Electrotechnique, Systèmes électroniques, Fluides - Energies - Environnement, Assistance Technique de l'Ingénieur, Contrôle Industriel et Régulation Automatique, Bâtiment, Maintenance Industrielle, Domotique.</p> <p>DUT</p> <p>Génie Electrique et Informatique Industrielle, Génie Industriel et Maintenance, Génie Thermique et Energie, Génie Civil, Mesures Physiques.</p> <p>ATS - L3 - Licence Professionnelle</p> <p>Après un BTS ou DUT énoncés ci-dessus. Tout parcours compatible avec la formation Génie Energétique du Bâtiment.</p>
Sélection	Tests (mathématiques, anglais, culture générale), étude du dossier et entretiens individuels
Nombre de places	24 places
Date limite d'inscription	1 ^{ère} session : 23 mars 2011 2 ^{ème} session : 30 avril 2011
Date des épreuves écrites	1 ^{ère} session : 2 avril 2011 2 ^{ème} session : 7 mai 2011
Date des entretiens	1 ^{ère} session : les 7 et 8 avril 2011 2 ^{ème} session : les 19 et 20 mai 2011
Résultats des admissions	1 ^{ère} session : 29 avril 2011 2 ^{ème} session : le 10 juin 2011
Lieu des épreuves	ESIEE-Amiens
Comment s'inscrire	Inscription en ligne sur le site www.esiee-amiens.fr/apprentissage_selection contact 03 22 66 20 51 ou email : mullier@esiee-amiens.fr
Frais de sélection	30 €



EPREUVES DE SELECTION

voir calendrier au recto

Epreuves Ecrites	Epreuve d'Anglais et Entretiens
08h00 à 08h30 : Accueil	entre 08h30 et 15h30 : Tests d'anglais et entretiens
08h30 à 10h30: Mathématiques	ou
10h45 à 12h45 : Culture générale et expression écrite	entre 13h30 et 18h30 : Tests d'anglais et entretiens

Entretiens : Ordre de passage selon l'ordre d'inscription et l'éloignement d'Amiens

Les entretiens comportent deux épreuves :

Un entretien technique, sur la spécialité du candidat : Durée 30 minutes de préparation et 30 minutes d'épreuve

Un entretien de motivation : Durée 30 minutes de préparation et 30 minutes d'épreuve.

Conditions d'admission et Recherche de contrat d'apprentissage

Les candidats apprentis doivent être âgés de moins de 26 ans à la signature du contrat.

Une cellule spécifique d'aide à la recherche d'entreprise aidera les candidats admis à trouver une entreprise d'accueil.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier qui associe une formation pratique en entreprise et un enseignement à dominante théorique conduisant à une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

L'apprenti est un salarié ; il bénéficie à ce titre des dispositions légales et conventionnelles applicables au personnel de l'entreprise (horaire de travail, régime de protection sociale, règlement intérieur, etc.)

La **rémunération minimale** de l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC ; elle est calculée selon son âge et son ancienneté dans le contrat selon les modalités suivantes :

Ancienneté dans le contrat	18 à moins de 21 ans	21 ans et plus
1ère année	41% du SMIC	53% du SMIC
2ème année	49% du SMIC	61% du SMIC
3ème année	65% du SMIC	78% du SMIC

Les aides financières

Les aides au logement

APL : Aide Personnalisée au Logement

ALS : Aide au Logement Social

Renseignement sur WWW.caf.fr

Les Prêts

Prêts bancaires à taux préférentiels

Sécurité Sociale

L'apprenti doit s'inscrire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de son domicile afin d'être rattaché au Régime Général de la Sécurité Sociale.

document non contractuel